

Fonds d'études pré-opérationnelles pour les projets structurants des communes de la CAGB

Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

AVIS		
Commission n°6		Validation du Vice-Président
Séance du 7/03/06	Favorable	Le 14/04/06
Bureau		
Séance du 13/04/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 617.824	Solde avant opération : 100 000 € Montant de l'opération : 11 567 € Solde après cette opération : 88 433 €

I. Rappel des modalités d'attribution du fonds

Les nouvelles modalités du fonds d'études pré-opérationnelles pour les projets structurants des communes de la CAGB viennent d'être adoptées lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2005.

Ce fonds a pour objectif d'aider les communes (ou de financer directement lorsqu'il s'agit d'un projet sous maîtrise d'ouvrage CAGB) à réaliser les premières études nécessaires à la définition technique et financière des projets conduits à l'échelle des secteurs. Les thématiques sont multiples, permettant de soutenir la plupart des projets, la principale condition étant le caractère structurant.

II. Examen des dossiers déposés et proposition d'attribution du fonds

A/ Création d'une crèche halte-garderie intercommunale du Plateau

Avec le développement de l'habitat dans les communes, le problème de garde des jeunes enfants est récurrent sur les communes de la CAGB. En 2002, la réflexion engagée par le Syndicat du Plateau avait donné lieu à la création d'un relais Familles Assistantes Maternelles, implanté à Saône. En 2005, les communes, décident de lancer les démarches pour l'étude d'une structure collective sur le plateau. Une enquête de besoins est réalisée en partenariat avec la CAF et le Conseil Général, démontrant les difficultés des familles : plus de 50% des familles interrogées sont intéressées par un mode de garde régulier de type crèche et plus de 80% d'entre elles ont besoin d'un mode de garde occasionnel de type halte-garderie. Les statuts du Syndicat de Besançon Sud Plateau ne permettant pas d'engager une équipe de maîtrise d'oeuvre, la Commune de Saône s'est proposée pour assurer la maîtrise d'ouvrage, en qualité de mandataire des autres communes. A ce jour, 9 communes sur les 10 concernées sont solidaires politiquement et financièrement de l'opération.

Après un chiffrage réalisé avec le concours de l'audab, une équipe de maîtrise d'oeuvre a été engagée en novembre 2005 dans le cadre d'une mission de base, pour étudier puis éventuellement réaliser un équipement collectif, stratégiquement basé à Saône, de vingt places, dont 8 en halte-garderie.

Parallèlement, les communes procèdent actuellement à une modification des statuts du Syndicat de Besançon Sud Plateau afin que celui-ci puisse prendre le relais de Saône, pour les phases réalisation et gestion.

Ce projet est éligible au nouvel axe du Contrat CITE, concernant le développement de l'accueil collectif de la petite enfance. A ce titre, une subvention de 30% est attendue sur la partie travaux (mobilier non éligible).

En synthèse :

Collectivité(s) concerné(es)	Communes du Plateau Maîtrise d'ouvrage portée par la Commune de Saône (validée par 9 délibérations sur 10 communes concernées)
Calendrier de réalisation	Etudes : 1 ^{er} semestre et 3 ^{ème} trimestre 2006 Travaux : novembre 2006
Dépenses éligibles au fonds	- études préalables et avant-projet : 20 460 €
Calcul de la subvention CAGB	- Subvention de 30% sollicitée au titre de CITE, soit 6 138 € - Solde à la charge de la Commune : 14 322 € Subvention CAGB possible : 7 161 €

MM PIQUARD, DILLSCHNEIDER, AVIS, VALLET, BAUER, MAILLOT, GUYON et Mlle PETITJEAN ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 7 161 € pour la réalisation des études d'esquisse et d'avant-projet s'élevant à 20 460 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

B/ Aménagement du centre bourg de Saône – 2^{ème} tranche :

En 2002, la Commune avait engagé, avec le concours du CAUE de l'audab et de la DDE, une réflexion globale pour l'aménagement du centre bourg, permettant de dégager des priorités de travaux. Après la rue de la Mairie en 2005, elle souhaite engager une seconde tranche pour la valorisation de la rue de la Glacière, la rue de l'étoile et la Grande rue. Ces travaux renforcent le caractère de bourg centre reconnu dans le SDAB, en permettant une meilleure lisibilité de l'usage des différents espaces publics (la voirie, les stationnements, les liaisons mode doux, les espaces piétons) et en facilitant l'accès aux commerces et services pour l'ensemble des habitants du secteur. La présence de vieilles fermes en centre-ville constitue un potentiel pour le développement de nouveaux commerces et logements. La Commune espère également, par son action de valorisation urbaine, encourager les rénovations de façade.

Ce projet est éligible à l'axe 5 du Contrat CITE, dans le cadre de l'aménagement des bourgs centre. A ce titre, il a été soutenu pour la 1^{ère} tranche à hauteur de 35%.

En synthèse :

Collectivité concernée	Commune de Saône
Calendrier de réalisation	Etudes : 1^{er} semestre 2006 Travaux : septembre 2006
Dépenses éligibles au fonds	- levers topographiques : 4 958 € - études préalables et avant-projet : 8 600 € TOTAL = 13 558 €
Calcul de la subvention CAGB	- Subvention de 35% sollicitée au titre de CITE, soit 4 745 € - Solde à la charge de la Commune : 8 813 € Subvention CAGB possible : 4 406 €

M. GUYON et Mlle PETITJEAN ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 4 406 € pour la réalisation des levers topographiques et des études d'avant-projet s'élevant à 13 558 €.

Le fonds ayant été totalement imputé sur la ligne d'études de fonctionnement de la CAGB (maîtrise d'ouvrage CAGB) il s'agira de procéder à un transfert de crédit total ou partiel vers le chapitre 204 (section d'investissement) lors de la prochaine Décision Modificative votée en juin 2006.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président